

Des Livres et Vous

Journal de la CGT BnF
n. 3 nouvelle série, octobre 2009

Derrière le cas Google

■ L'Inspection Générale des Finances (IGF), dans le rapport remis à la direction de la BnF, l'a annoncé clairement : il s'agit de se dérisper par rapport à Google et de « redéfinir la politique de numérisation de la BnF, en s'orientant vers une stratégie plus qualitative, davantage partenariale et en diversifiant ses sources de financement ».

Une déclaration récente du directeur général adjoint, Denis Bruckmann, dans la *Tribune*, précédée du voyage du président Bruno Racine aux Etats-Unis pour y rencontrer des représentants de Google, montre que, davantage qu'une éventualité (« des négociations qui pourraient aboutir d'ici quelques mois »), c'est réellement un changement de politique qui s'annonce.

■ Faux-semblants et vrais problèmes

L'argument de la direction est connu : le coût de la numérisation serait trop élevé pour satisfaire l'ambitieux programme de notre établissement, ce qui avait déjà décidé la direction à l'externaliser en partie, plutôt que de la traiter en interne. Or on constate :

- 1/ que le premier prestataire n'a pas respecté le contrat et rendu des ouvrages patrimoniaux endommagés sans même la caution des fichiers numériques,
- 2/ que le prestataire suivant risque la faillite,
- 3/ que l'on songe maintenant à Google pour numériser nos fonds.

Le programme de numérisation en cours a été confié à la société SAFIG-STEAMWAY, dont on apprend qu'elle a été placée en redressement judiciaire le 13 août dernier. Rappelons que la déclaration de Denis Bruckmann sur Google date du 19 août. Simple coïncidence ? SAFIG emploie 120 salariés sur son site de La Châtre, plus un millier sur ses sites de Madagascar et de l'île Maurice. Que va-t-il advenir de ces salariés ? Et des agents recrutés spécifiquement pour la NUM par notre établissement ?

Certes Google ne s'embarasse pas de ces questions, considérée comme une entreprise qui surveille de près ses salariés au point de concevoir un algorithme qui permette d'identifier tout démissionnaire potentiel, elle s'est aussi débarrassée au début de la crise américaine de ses entreprises sous-traitantes (soit 10.000 salariés).

Au-delà des controverses sur la question fondamentale de la cession au géant américain de l'exploitation d'une partie de nos fonds - et à quelles conditions ? - on peut s'interroger sur le sort des salariés affectés à la numérisation à la BnF et dans ces sociétés sous-traitantes. On peut aussi s'inquiéter des arbitrages de notre nouveau Ministre sur ce dossier, au vu de la politique actuelle du gouvernement qui a érigé le profit en axiome de sa nouvelle politique culturelle.

■ Des propositions CGT

La numérisation est un formidable moyen d'accès à la culture et au savoir. C'est pourquoi, la CGT réclame des programmes à hauteur des besoins, des financements pérennes, des personnels, et une politique documentaire concertée et ambitieuse.

L'Etat français peut relever ce défi. L'argent existe, le gouvernement n'avait il pas promis, l'automne dernier, 320 milliards d'aides aux banques (21 milliards ont déjà été versés). Toutefois, pour combattre la crise faut-il vraiment soutenir un système bancaire qui continue à se livrer à une guerre économique sans merci pour dégager toujours plus de profits.

A la CGT BnF, nous pensons au contraire qu'il faut investir dans des grands projets comme la numérisation. C'est un moyen à la fois de combattre le chômage, de développer et d'ouvrir de nouvelles perspectives au service public de la Culture.

Politique culturelle, où allons nous ?

Des mesures rétrogrades pour saper l'action de l'État en matière de politique culturelle.

■ Budget en baisse, chômage en hausse

La présentation du projet de loi de finance 2010 confirme et amplifie des choix désastreux pour la population, le monde du travail et les services publics.

Le budget pour 2010 fait, du côté des recettes, la part belle aux baisses d'impôts en faveur des entreprises avec une perte pour le budget de l'État de 12 milliards d'euros due à la suppression de la taxe professionnelle. En revanche aucun rééquilibrage n'est prévu en faveur du monde du travail.



De plus, alors que les plans de licenciement se multiplient, la grande saignée concernant l'emploi public se poursuit avec l'accélération des suppressions de postes (34 000 supprimés l'an prochain).

On peut légitimement s'interroger sur l'impact économique de telles mesures. En effet, les 34 000 postes supprimés engendreront moins de 500 millions d'euros d'économies en 2010 sur 140 milliards de déficits. Il est fort à craindre, comme les années précédentes, que le chiffre réel et définitif des suppressions de postes soit bien supérieur à celui contenu dans le Plan de loi de finances (PLF).

■ Encore des mauvaises nouvelles pour l'emploi à la BnF

La direction de la BnF, quant à elle, nous a, d'ores et déjà, annoncé que la suppression de postes au titre du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite, serait certainement supérieure au 64 initialement prévus sur la période 2009-2011. A cela s'ajoute les 69 postes vacants que la BnF, faute de ressources suffisantes, ne pourra pas pourvoir pour la seule année 2009. Cette situation risque de se répéter pour les années 2010-2011 pour les mêmes raisons.

■ Côté budget, rien ne va plus !

Nous n'avons eu de cesse de dénoncer, Conseil d'administration (CA) après conseil d'administration, la construction du budget sur des ressources aléatoires, notamment les revenus de placements financiers et les recettes de mécénats. Séance après séance la direction nous a « rassurés » sur la faible part de ces recettes dans le budget global et que celles-ci permettaient souvent de faire plus ou mieux que la seule subvention ministérielle.

Or dans sa séance du 2 octobre dernier, le CA a dû examiner une modification du budget de l'établissement, constatant la « perte » de 2 200 000 euros depuis le début de l'année sur ces recettes tant espérées. Tout le bel équilibre devient soudain des plus fragile. Le budget alloué aux collections baisse de 500 000 euros avec une diminution historique du montant consacré aux acquisitions.

Face à la colère de la CGT durant cette séance, le Président déclara solennellement que « c'est la dernière fois que nous faisons ce choix. Il n'y aura plus de baisse de crédits concernant les acquisitions ». Quelques minutes plus tard, alors que les uns et les autres quittaient la salle de réunion, les techniciens du budget faisaient savoir à Bruno Racine que son engagement n'était pas tenable, faute de moyens !

Et les exemples ne manquent pas en matière de difficultés budgétaires. Un peu plus tôt dans la séance, le représentant de la CGT avait interpellé la direction sur les moyens financiers dont elle disposait pour permettre le versement aux agents des augmentations de primes (en moyenne 500€ pour les catégories A, 230€ pour les catégories B et 200€ pour les catégories C) décidées par le Ministère de la culture. Pavé dans la mare !

Le DdRH répond que les tutelles ont été interrogées, puis-que là également la BnF n'avait pas prévu une telle dépense et ignore comment elle pourra s'en acquitter. Il ne s'agit pas de petite monnaie puisque le total avoisine les 500 000 € pour 2009 et doit être reconduit pour les années suivantes ! On attend toujours la réponse des tutelles !

■ Le pire est à venir

La Réforme Générale des Politiques Publiques (RGPP) phase 2 va bientôt entrer en vigueur et les établissements publics vont devoir subir les mêmes attaques frontales que les administrations centrales des ministères : restructurations, suppressions massives de postes, mobilité forcée des agents, etc.

Il suffit de prendre connaissance de quelques passages de la lettre de mission adressée par François Fillon, premier ministre, à Bruno Parent, inspecteur général des finances chargé d'un audit sur le Centre Pompidou pour constater cette accélération : « Il convient de *présent d'aller plus loin en lançant une véritable révision générale du fonctionnement des opérateurs. En outre, dans le domaine de la culture [...] le développement des ressources propres des établissements publics [comprendre le mécénat privé et la marchandisation] et la maîtrise de leurs coûts [comprendre se serrer la ceinture] seront recherchés, afin d'alléger la part des subventions de l'État dans leur budget* ». Enfin « l'adaptation des moyens humains aux activités du Centre et l'amélioration des processus de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences » sont prônées.

A terme, c'est la disparition de l'exception culturelle et du service public de la culture qui est en jeu. Il faut continuer à se battre, tous ensemble, face aux appétits marchands, aux logiques de petits comptables, et aux choix de nos gouvernants. Ces derniers préfèrent alléger la fiscalité des plus favorisés, comme le rappelait Philippe Seguin - un président de la Cour des comptes que l'on ne peut déceimment pas qualifier d'affreux gauchiste -, pour notre part, nous préférons l'accès de tous à la culture et le développement des services publics.

⇒ Parce que collectivement il est possible de faire
changer les choses...

⇒ Parce qu'un syndicat doit être l'expression de tous.

Rejoignez nous, syndiquez vous !

la
cgt
BnF

Réforme de la catégorie B : travailler plus longtemps SANS gagner plus !

■ Une parodie de dialogue social I

La CGT revendique depuis des années une négociation sur l'ensemble de la grille indiciaire de la fonction publique, afin de tirer celle-ci vers le haut et de faciliter les carrières et changements de catégories. La mobilisation et les actions unitaires de fin 2007 avaient conduit les huit organisations syndicales de la Fonction publique à demander une négociation pour révision complète de la grille des trois catégories A, B, C.

Pourtant, suite à un protocole d'accord du 21 février 2008, quatre organisations syndicales CFTD, UNSA, CGC, CFTC ne représentant ensemble que 36,2 % des personnels des trois versants de la Fonction publique ont signé le volet III envisageant de « reconstruire les grilles indiciaires en commençant par les catégories A et B... ». Les discussions entre le Ministère de la fonction publique et les organisations syndicales signataires ont débouché sur un projet de réforme de la grille de la catégorie B des trois fonctions publiques. La catégorie A devrait suivre.

■ Un marché de dupes

Le projet prévoit la création d'un seul corps de catégorie B englobant les actuels B type et CII (classement indiciaire intermédiaire). Pour certaines filières, comme la filière bibliothèque, il s'agit de fusionner les assistants de bibliothèques (B type) et les bibliothécaires adjoints spécialisés (CII). Pour d'autres, comme la filière administrative, il s'agit d'un reclassement dans le nouveau corps.

La nouvelle catégorie B à trois grades conserverait deux niveaux d'accès par concours : un recrutement niveau Bac pour le 1er grade (les anciens B type) et un recrutement niveau Bac +2 (les anciens CII) pour le 2e grade.

Pour le Ministère de la fonction publique, cette réforme doit permettre d'améliorer la carrière des agents et notamment leur rémunération. En vérité, hormis des retouches homéopathiques, on reste loin du compte. Même si les indices de début et fin de carrière sont relevés, aucun progrès n'est réalisé sur l'amplitude et le rythme des carrières.

La durée de certains échelons est allongée et les échelons eux-mêmes sont multipliés (pour le grade classe exceptionnelle des assistants de bibliothèques, on compte actuellement 7 échelons, dans le futur 3^e grade du nouveau corps, il en est prévu 11). La durée moyenne de carrière passera de 28 à 33 ans. On mettra donc plus longtemps pour gagner la même chose !



La logique du projet est de favoriser les « parcours professionnels », entendons individualisation des carrières ! Les deux examens professionnels prévus pour le passage entre 1^{er} grade-2^e grade et 2^e grade-3^e grade permettront aux agents « méritants » de dérouler une carrière accélérée. Pour les autres, la faiblesse des ratios promus-promouvables limitera l'accès aux

grades Supérieurs D'ailleurs, le Ministère n'a pas caché son intention de réserver l'accès au 3^e et dernier grade à une minorité d'agents, affirmant que « tout le monde n'a pas vocation à y accéder ».

En définitive, une majorité d'agents risque d'être bloqué dans les deux premiers grades, voire de faire toute leur carrière dans le 2^e grade, ou pire dans le 1^{er}. A terme, l'administration sera tentée d'effectuer les recrutements au 1^{er} grade de la catégorie B, tirant vers le bas, qualifications, salaires et déroulement de carrières puisqu'il n'y a pas d'obligation de recruter à la fois dans le pied de corps et dans le grade intermédiaire.

Le projet est donc sans ambition et cette « rénovation » à minima de la grille n'est qu'un trompe l'œil. Il s'agit pour le Ministère de pallier les suppressions massives d'emplois en rallongeant les carrières et en resserrant l'ensemble des grilles de la fonction publique. Pour le volet rémunération, le Ministère poursuit la logique d'économie budgétaire puisqu'il rejette la revalorisation du point d'indice à hauteur de l'inflation et des pertes subies depuis 2000 (voir aussi notre article « Pouvoir d'achat »).

Chaque ministère doit mettre en œuvre cette nouvelle grille et la décliner dans son secteur avant la fin 2011, date butoir donnée par le Ministère de la fonction publique. Le 9 juillet dernier, la Commission des statuts du Conseil supérieur de la fonction publique de l'Etat a examiné le projet de décret sur l'évolution de la catégorie B. Sans surprise, l'ensemble des organisations syndicales (CGT, FSU, FO, Solidaires) a voté contre, la CFTD et la CGC se sont abstenues tandis que la CFTC a refusé de voter et l'UNSA a voté pour.

■ Les revendications de la CGT

Avec ce projet, les revendications des agents de la catégorie B ne trouveront pas de réponse. Les effets annoncés par le gouvernement sont un leurre, tous les calculs montrent que les faibles gains indiciaires seront annulés par l'allongement des carrières, il y aura donc des pertes de rémunération cumulées sur une carrière.

La CGT-BNF s'est très vite mobilisée contre ce projet. Une pétition interne à la BNF concernant cette réforme a circulé avant l'été, bientôt suivie et rejointe par une pétition intersyndicale dans les bibliothèques universitaires cet automne.

Pour la CGT, ce projet gouvernemental est inacceptable. La CGT demande l'ouverture de négociations englobant l'ensemble des catégories C, B et A, afin de revaloriser d'une façon cohérente la hiérarchie des classifications et rémunérations dans une grille rénovée tenant compte des nouvelles qualifications et niveaux de recrutement.

La CGT appelle les personnels à exiger l'abandon de cette réforme et demande l'ouverture de discussions sur l'ensemble des catégories de la fonction publique.

Pouvoir d'achat

■ Comment calcule-t-on votre salaire :

L'essentiel de votre traitement est régi par des grilles indiciaires. Votre indice est déterminé par votre fonction et votre ancienneté. En le multipliant par la « valeur du point » (4,570625 euros) vous obtenez votre salaire de base.

■ Salaire et coût de la vie : nous perdons de l'argent !

Entre 2000 et 2008, la valeur du point (on parle des 4,57... euros) a perdu plus de 7 % de son pouvoir d'achat. C'est-à-dire que l'augmentation des prix n'a pas été compensée par celle de la valeur du point. Notons qu'entre 1996 et 2003, une perte de 4,56 à 4,76% avait déjà marqué cette période. De fait, si nos rémunérations augmentent, au final nous perdons de l'argent puisque les prix croissent plus vite que nos salaires.

Il est plus que temps que la valeur de ce point soit revalorisée et indexée sur l'augmentation des prix.

Infos retraite

■ Le RAFP : premier fonds de pension obligatoire pour les fonctionnaires !

Le Régime additionnel de la Fonction Publique a été mis en place pour les trois fonctions publiques au 1er janvier 2005, dans le cadre de la réforme des retraites de 2003. Il s'applique à l'ensemble des rémunérations qui ne sont pas prises en compte par le régime principal par répartition (ex : les primes, les indemnités, les heures supplémentaires...).

Dans le régime dit principal, les fonctionnaires cotisent à hauteur de 12% et l'Etat de 88%, dans le RAFP les cotisations des salariés sont égale à celle des employeurs (50%/50%). **Les cotisations sont placées sur des fonds d'investissement financiers, c'est-à-dire en bourse.**

La CGT n'a cessé de dénoncer les risques inhérents aux fonds de pension. Plusieurs exemples américains et européens d'effondrement de ces derniers mois nous ont, hélas, donné raison !

■ Permanence CGT de 9h30 à 17h30, du lundi au vendredi.

■ Local 711, niveau A2, bandeau Sud, Tolbiac.

⇒ tel. 49 01 ou CGT@bnf.fr

La section CGT BnF se transforme totalement...

■ Première question aux animateurs de la CGT BnF, pourquoi parlez vous de transformation ?

Jusqu'à maintenant la CGT BnF n'était qu'une section faisant partie d'un syndicat rassemblant les différents personnels CGT du Ministère de la culture. **Depuis le 24 septembre nous sommes un syndicat à part entière avec des statuts déposés en préfecture.**

■ Pourquoi cette transformation ?

En deux ans, le nombre des adhérents de la CGT BnF a doublé. D'un point de vue pratique et démocratique, le fait de rester une simple section n'avait plus aucun sens. Désormais nous aurons un congrès tous les 2 ans rassemblant l'ensemble des syndiqués.

Ce congrès votera des textes d'orientations. Nous pourrions ainsi définir collectivement nos revendications et développer une réflexion sur nos métiers et sur le devenir de la BnF.

■ Par rapport aux attaques que nous subissons, est-ce vraiment la solution ?

C'est justement parce que les attaques se multiplient qu'il faut être plus réactif et mieux structuré. Nous pouvons désormais déposer des préavis de grève, nous porter partie civile et donc porter plainte en notre nom. Nous comptons aussi renforcer nos liens avec la CGT Culture qui organise nationalement les mobilisations.

■ Et les autres nouveautés ?

Afin de renforcer la démocratie syndicale, et d'être encore plus proche des agents et de leur quotidien, nous allons également mettre en place une *Commission exécutive*.

Cette assemblée décisionnelle va rassembler un nombre significatif de syndiqués et se réunira plusieurs fois par an. Nous serons très attentifs à ce que tous les métiers de la BnF y soient représentés.

⇒ Rejoignez nous, syndiquez vous ⇐

Le nouveau syndicat CGT de la BnF

- Le congrès -

- Il est ouvert à tous les syndiqués
- Il décide des orientations du syndicat pour les 2 ans à venir
- Il tire le bilan de l'action menée et contrôle la trésorerie
- Il élit la commission exécutive



- La commission exécutive -

- Elle se réunit au moins 3 fois par an.
- Elle fait le lien entre deux congrès et règle les nouvelles questions qui se posent
- Elle décide des modalités d'application des décisions du congrès
- Elle élit les membres du Bureau et ceux de la Commission de contrôle financier



- Le bureau -

- Il applique au jour le jour les décisions du congrès et de la commission exécutive
- Il assume les tâches administratives et représente le syndicat

- Vos élus et vos représentants du syndicat CGT BnF -

Conseil d'administration	Conseil scientifique	Comité technique paritaire	Comité hygiène et sécurité	CCPC	COPIF
Didier Alaïme	Catherine Serres	Christine Patureau Christophe Unger Catherine Serres	Isabelle Pastor Pierre Dadu François Ivanoff	Philippe Daniel J. Rosnharo (sup.)	Christine Patureau
Philippe Mezzasalma (suppléant)	Christophe Unger (suppléant)	Agnès NDOYOM (sup.) Sophie Bobet (sup.) Isabelle Pastor (sup.)	Vinca Hyolle (sup.) Régine Millet (sup.) Christophe Unger (sup.)	Commission cantine Vinca Hyolle Régine Millet (sup.)	Comité de suivi des vacataires Sophie Bobet Christophe Unger
CAP des adjoints administratifs	CAP des BAS	CAP des conservateurs de bib.	CAP des adjoints techniques	CAP des magasiniers	CAP des techniciens d'art
Gilles Kponkou	Céline Gaspard-Kader	Philippe Mezzasalma	Gilles Camus	Pierre Dadu	Didier Alaïme